

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DENONQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 30 OCTOBRE 1846.

Courrier de Lyon est, à ce qu'il paraît, l'organe de la so-
du libre échange dans notre localité. Sa position poura,
peu, devenir passablement difficile, si elle ne l'est déjà.
Voilà qui accueille dans ses colonnes une longue lettre
est adressée par un négociant de cette ville, lettre qui
à rien moins qu'à démolir successivement la plupart
propositions émises dans les divers articles qu'il a publiés
ces derniers temps. Le *Courrier* a parfaitement compris
se servait de ses propres colonnes pour l'annihiler, mais
pas pu, à ce qu'il paraît, refuser d'obtempérer à la prière
demande d'insertion qui lui a été adressée par M. A. D...,
quant de soieries. Il est probable que M. A. D... n'est pas
quelque influence parmi les fabricants lyonnais, et le
rier ne voudrait pas pour beaucoup les aggraver.

Comme on le voit, on en peut pas être de meilleure compo-
sition, et nous sommes bien loin de ces théories tant soit peu ex-
trêmes qu'on développait d'abord avec tant de complai-
sance. Voilà donc le *Courrier* qui recule; patience, il reprendra
un peu sa véritable position de prohibitionniste. M. A. D...
a déjà de le faire singulièrement rétrograder; les circon-
stances aidant, et nous aussi, nous ferons prendre aux choses,
dans ce pays-ci, leur vraie direction. Puisque nous sommes ap-
pelés à nous occuper de M. A. D..., nous ne croyons pas sans
quelque utilité de reproduire les conclusions par lesquelles il
termine sa lettre au *Courrier de Lyon*; nous les reproduisons,
entendu, sous toutes réserves :

Convenons qu'en notre régime douanier il y a beaucoup à faire pour le
mettre en harmonie avec les besoins, les progrès et les aspirations de no-
tre époque, nous concluons à engager les ligueurs français à des réfor-
mes admissibles et avantageuses au pays. Nous leur soumettrons nos vues
sur ce sujet :

- 1^{re} Suppression des douanes intérieures (les octrois), mesure qui augmen-
te l'écoulement de nos produits vinicoles et agricoles, en diminuant
le prix des vivres pour les populations industrielles.
- 2^e Etablissement de chemins vicinaux, de canaux, de dessèchement de
marais, de travaux de grande irrigation, de reboisement des montagnes;
mesures qui accroîtraient le bien-être général et amèneraient sur les
produits les marchandises à des conditions plus économiques.
- 3^e Révision des tarifs de douane pour les baser avantageusement et équi-
tablement, en substituant aux prohibitions ou aux taxes exagérées, qui at-
tentent aux représailles de l'étranger, des tarifs modérés, inférieurs à ceux

que l'introduction des produits étrangers paie à la contrebande; de larges
dégrèvements sur l'introduction des substances et sur les matières essen-
tielles au travail manufacturier. Que le remaniement des tarifs de douane,
opéré dans un sens plus libéral, serve, autant que possible, à obtenir des
autres nations des concessions sur les taxes qui frappent nos produits.

4^e Entrer dans l'union douanière allemande, ou en fonder une analogue
avec les peuples du continent qui auraient, ainsi que la France, des inté-
rêts à la contracter.

5^e Des traités de commerce internationaux, réservant de réciproques
compensations avec les peuples qu'il ne conviendrait pas ou qu'il ne serait
pas possible d'associer dans une union douanière.

Beaucoup de négociants lyonnais s'empresseraient de souscrire à une
sage réforme dans le régime actuel des douanes.

Puisque M. A. D... veut la révision des tarifs de douanes,
révision que nous voulons également avec lui, nous voudrions
bien qu'il entrât immédiatement dans l'examen de nos tarifs et
de nos traités de commerce, qu'il nous indiquât, sommaire-
ment du moins, les modifications qu'il considère comme les
plus urgentes. Nous ne sommes pas prohibitionnistes; cepen-
dant, parmi les objets prohibés, il pourrait s'en trouver qui
ne l'eussent pas été dans un but purement fiscal. Il faut donc
prendre chaque chose prohibée à part, et voir à quelle cause
on doit attribuer la prohibition. Nous en dirons autant des ma-
tières ou objets prohibés de fait par des taxes exorbitantes.
En conséquence, c'est le tarif des douanes en main qu'il faut
s'expliquer; voilà ce que nous ne cessons de répéter aux parti-
sans du libre échange, et ce que nous disons également au
correspondant du *Courrier de Lyon*.

En faisant ce travail, M. A. D... rendra peut-être à nos
libre-échangistes lyonnais un véritable service; il leur ôtera
l'ennui de recherches toujours pénibles; il préparera leur pro-
gramme définitif. Ce sera singulier et même divertissant. Puis-
que M. A. D... est dans la voie des modifications à apporter à
nos tarifs de douanes, et que le *Courrier* ne veut, de son côté,
que des modifications successives, il y a moyen de s'entendre.

A la vérité, M. A. D... nous paraît mieux posséder les
matières qu'il traite que les écrivains qui jusqu'à présent
s'en sont occupés dans l'organe de nos ultra-conservateurs de-
venus tout-à-coup révolutionnaires en matière d'échange; mais,
comme nous l'avons dit, ce n'est chez eux qu'une boutade ou
un calcul : cela leur passera.

Paris, le 28 octobre 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

C'est samedi 31 octobre que le journal *l'Epoque* sera ad-
jugé en l'étude de M^e Lefort, notaire à Paris, sur la mise à prix
de 150,000 f. C'est pour 150,000 f. qu'on offre l'exploitation
d'une entreprise qui, au dire de ses fondateurs patronés par
M. Rosamel, devait rapporter annuellement plus d'un million!

— Nous apprenons que M. Solar, ancien gérant de *l'Epoque*,
est cité en police correctionnelle à la requête de divers action-
naires. Les membres du conseil de surveillance (dont MM. Ro-
samel, pair de France, Meynard, Richond des Brus, députés, et
Denis (du Var), ancien député) sont traduits comme civilement
responsables. M^e Chéron, avoué, occupe pour les actionnaires,

pour lesquels doit plaider M^e Fauvelet de Charbonnière.

« Dans les cercles les mieux informés, dit le *Standard*, on pré-
tend que le parlement sera réuni le mois prochain. Lord John Rus-
sell et le chancelier, dit-on, sont décidés à le réunir et à donner
leur démission, si les autres membres du cabinet ne se rangent pas
à leur manière de voir. La question sera définitivement résolue
mercredi prochain, sinon plus tôt. On dit aussi qu'au prochain con-
seil on proposera d'ouvrir les ports et de suspendre le droit actuel
de 4 shellings sur les blés. »

Si cette dernière mesure était prise, le devoir de tous serait
d'appeler énergiquement l'attention du gouvernement sur le danger
qu'il y aurait pour nous dans l'exportation des blés de France pour
l'Angleterre, dans un moment où la cherté des substances est ag-
gravée encore par de grands malheurs publics.

On écrit de Lisbonne, à la date du 17 :

« D'un moment à l'autre, la révolution qu'ils ont combattue au
dehors peut éclater ici : la fermentation est universelle... Il devient
plus douloureux à chaque heure si le roi et la reine conserveront non
leur couronne, mais leur tête... Les deux tiers de la population du
Portugal sont insurgés; les Algarves ont suivi le mouvement. »

Telle est la situation à Lisbonne et dans toutes les provinces du
Portugal. La révolution et la contre-révolution y sont aux prises,
et la révolution menace, si elle est triomphante, d'y faire encore
une fois un grand exemple.

Souscription ouverte dans les bureaux du Censeur
EN FAVEUR DES INONDÉS DE LA LOIRE.

(4 ^e liste.)		
MM. Garde.	5 f.	» c.
Vivier aîné et C ^e .	15	»
Henri Vivier.	10	»
T...	10	»
Bracsaz.	1	»
Dalbépierre.	5	»
Eugène Nourrit.	5	»
E. Nourrit.	5	»
Perron.	5	»
L. Giron.	5	»
Donzel.	5	»
L. Samainière.	5	»
S. Magard-Clavel.	5	»
V. Magard-Clavel.	5	»
Macors, pharmacien.	25	»
Chevalier.	2	»
Et. Chevalier.	50	»
Bertachon.	1	50
Les employés des Grands Magasins Lyonnais : MM.		
Larbitray, 5 f.; Barthès, 5 f.; Damay, 5 f.; Ra- bier, 5 f.; Marx, 3 f.; Blanc, 2 f.; Simon, 3 f.; Gilles, 2 f.; Gorand, 2 f.; Denis, 2 f.; Georges, 2 f.; de la Ruelle, 2 f.; Jacquet, 2 f.; Mille, 2 f. 50 c.; Nesme, 2 f. 50 c.; Garrette, 2 f.; Ch. Blanc, 2 f.; Alphonse, 1 f.; Vaël, 1 f.; J. Diot, 1 f.; ci.	52	»
Total de la 4 ^e liste.	167	»
Total précédent.	508	50
Total général.	475	50

FEUILLETON DU CENSEUR. — 31 OCTOBRE.

FOEDORA.

NOUVELLE RUSSE.

confins de la Sibirie, à l'entrée de la chaîne que forment les
Oural, entre Orembourg et Oufa, on voit encore les débris de deux
châteaux qui furent posés sur la crête de deux hautes montagnes presque

Les deux châteaux avaient été bâtis par la même famille et habités suc-
cessivement par les différentes branches qui en étaient issues. Ils se regar-
daient en quelque sorte comme deux voisins attentifs. Leurs ponts-levis,
à l'abandon, avaient souvent laissé apparaître les boyards, leurs maîtres,
même instant. Ceux-ci s'étaient approchés du bord du rocher, avaient
salué du geste et du regard, et même se parler en se faisant un
donjon, et, sortant par une autre porte à l'extrémité du manoir,
à la haute montagne par un rude chemin souvent couvert de glace
et de neige.

Arriva que deux frères prirent possession de ces deux châteaux, et
s'engagèrent à se réunir par un chemin plus court. Un pont étroit, pé-
niblement jeté d'une montagne à l'autre, et, de ce jour, deux familles
vécurent plus qu'une.

Les deux membres restaient de cette famille, deux cousins-ger-
mains, Voloneski et Vladimir. Le comte Voloneski avait vingt huit ans, le
comte Vladimir n'en avait que vingt-six; mais, chose étrange ! il y avait
entre les deux cousins une ressemblance que l'on trouve rarement, même
entre frères. Il n'était personne qui ne les confondît, et, dans leur en-
fance, cette circonstance avait donné lieu à mille erreurs bizarres. Leurs
physiognomies étaient trompées quelquefois, et leurs pères, nobles boyards,
étaient sans cesse sous la bannière du czar, leur maître, embrassaient,
comme de leurs campagnes, deux fils au lieu d'un, ne pouvant distinguer
leur appartenant.

Voloneski, la ressemblance était restée la même; seulement l'ob-
jet exercé trouvait dans le regard de Voloneski plus de fermeté, et
celui de Vladimir plus de douceur. Leurs traits étaient semblables,
mais la Voloneski variait comme le caractère. Voloneski était ardent, pas-
sionné, Voloneski courbait tout autour de lui, elle aurait tout brisé quand
il lui présentait un obstacle. L'âme de Vladimir contenait, au contraire,
de toutes les vertus et des tendresses infinies. L'un aimait et se dé-
vouait, l'autre régnait despotiquement. Celui-là demandait l'amour, celui-
ci l'imposait. Vladimir enfin s'occupait du bonheur des autres, Vo-
loneski au sien, et, pour satisfaire ses passions désordonnées, il

eût foulé à ses pieds ou déchiré comme le vautour tout ce qui lui aurait
résisté. C'étaient, en un mot, deux âmes différentes, dont l'une aspirait au
bonheur par l'abnégation, la noblesse du cœur et des sentiments, dont
l'autre n'aspirait qu'à la domination, et apportait à toutes ses actions la
rude et sauvage allure que semble inspirer le sol glacé de la Sibirie.

En dépit de cette différence d'esprit et de cœur, Voloneski et Vladimir
étaient restés unis comme deux frères. Ils furent orphelins jeunes encore
et presque en même temps. Vladimir avait besoin d'affection; il donna
toute la sienne à son cousin, s'aveuglant sur ses défauts, et trompant son
cœur effrayé de l'isolement et du vide que laissait autour de lui la mort
d'une mère adorée.

Voloneski avait faiblement connu les saintes tendresses qui avaient bercé
l'enfance de Vladimir; mais il avait besoin d'un être qui se laissât dominer
despotiquement, et son cousin fut celui qu'il cherchait. Il appelait cela de
l'amitié.

Ainsi, pendant dix années encore, comme ils l'avaient fait dans leur en-
fance, les deux cousins, les deux amis ne se quittèrent point un seul ins-
tant. Chaque matin, Vladimir traversait le pont qui joignait les deux
montagnes, et, faisant un complet oubli de lui-même, de tous desirs qui
n'auraient pas été ceux de Voloneski, allait remplir de son dévouement la
solitude de celui qu'il nommait son frère. Chaque jour, il le suivait à
la chasse, où il lui faisait honneur de sa propre adresse; dans les
châteaux des riches boyards, leurs voisins, où il faisait encore honneur à
son cousin de son esprit, s'effaçant pour le laisser dominer et paraître, et
ne voulant être que l'ombre fidèle de celui qui exploitait avec un dur
égoïsme sa bonté et sa confiance.

Au pied des deux montagnes que couronnaient les châteaux de Vo-
loneski et de Vladimir, une vallée s'ouvrait, moins aride, moins désolée que
le reste du pays, et là s'asseyait le magnifique domaine du comte Vo-
ronzoff. Ce beau manoir, bien qu'il eût aussi de hautes tours et de vastes
fossés, n'avait point l'apparence sauvage du domaine des deux cousins. Son
aspect était noble, mais plus élégant que sévère; on devinait là quelque
douce influence comme le bonheur et l'amour qui se reflètent dans tout ce
qui les entoure. En effet, derrière ces murailles, il y avait un trésor de
beauté, de grâce et de candeur; il y avait une jeune fille, belle comme la
vierge, pieuse et tendre comme les anges du ciel, qui vivait heureuse et
aimée dans les bras de son père, dont elle était la gloire et le bonheur :
c'était Feodora, la fille unique du comte Voronzoff. Feodora, c'était l'ange
de la contrée. Elle avait pour les riches seigneurs russes toute la beauté
poétique et sauvage des femmes du Nord, pour les malheureux toutes les
vertus qui font aimer et chérir. Si elle faisait en reine les honneurs du châ-
teau de son père aux boyards qui chaque jour s'y réunissaient, elle des-
cendait souvent des hauteurs de son rang pour aller, simple d'atours
comme de cœur, porter des consolations et des secours aux pauvres serfs
de la résidence. Point de malheureux dans le pays depuis que Feodora
avait l'âge de raison, plus de châtiments exercés sur les serfs; l'ange était
toujours là, protégeant l'innocent et intercédant pour le coupable. Et com-

ment son père eût-il résisté à la prière de cette jolie bouche, à l'éloquence
de ces beaux yeux suppliants ? Il ne l'essayait même pas; il sentait trop
bien que la bonté de sa fille lui gagnait l'affection là où les autres boyards
n'auraient trouvé qu'une obéissance inerte et haineuse.

Feodora adorait son père, et long-temps ce saint amour lui suffit. Mais
pourtant il vint un moment où sa pensée s'éveilla, où ses tendresses s'é-
tendirent et allèrent de son père à un autre homme qu'au fond de l'âme
elle nommait son époux. Alors, chaque matin, elle montait sur la terrasse
d'une des tours du château; ses yeux se levaient, timidement d'abord,
sur les noires tourelles de Voloneski et de Vladimir, puis tous ses traits
s'animaient, un sourire céleste entr'ouvrait ses lèvres roses, et, répondant
à un signe qu'elle seule pouvait distinguer à si grande distance, elle agi-
tait son mouchoir et s'enfuyait, confuse de cette faveur accordée et de son
bonheur.

Une heure après, Voloneski et Vladimir entraient dans la vaste salle où
se tenaient habituellement le comte de Voronzoff et sa fille, et, à la rou-
geur qui montait au front de Feodora, on devinait qu'un des deux jeunes
boyards était l'objet d'un premier amour.

Vers qui donc étaient allées toutes les pensées de la jeune Russe ? Vers
qui s'étaient envolées ses premières inspirations d'amour ? Quel regard avait
attiré le sien et troublé délicieusement son âme candide ? Feodora pouvait-
elle se tromper ? Son cœur pouvait-il s'égarer ? Non ; c'était Vladimir
qu'elle avait deviné. Elle avait compris tout ce qu'il y avait de tendresse
dans ce cœur tout à elle ; les mêmes pensées, les mêmes vertus les uni-
saient par une égale sympathie. Comme deux âmes sœurs qui se retrou-
vent sur cette terre, comme deux enfants du ciel qui se rencontrent loin
de leur céleste patrie, ils s'étaient tendu la main et s'étaient juré de ne
plus se séparer jusqu'au jour où ils retourneraient vers Dieu.

Voloneski avait vu naître cette tendresse, et si cette âme si rude s'était
laissé prendre au charme indicible de Feodora, s'il avait éprouvé pour la
première fois un amour profond, amour qui conservait l'apreté de sa na-
ture, du moins il avait compris qu'il lutterait en vain contre sa destinée
qui lui refusait le cœur de Feodora. Il avait compris qu'en amour et en dé-
vouement, Vladimir devait l'emporter sur lui, et il oublia ou feignit d'ou-
blier sa première impression. Il accepta la seconde place dans les affections
de la jeune fille qui lui témoignait une vive amitié, amitié de sœur, qu'il
devait à sa ressemblance avec Vladimir.

Le comte Voronzoff n'avait pu ignorer long-temps l'amour de sa fille.
Vladimir était aussi noble, aussi riche, aussi puissant que lui ; il aimait,
il était aimé. En lui donnant sa fille, le comte ne se séparait pas d'elle ; il
ne pouvait hésiter, et pourtant la tendresse jalouse du père s'inquiétait.
Le mariage fait, quelle place, lui le vieillard, occuperait-il dans ce jeune
cœur tout rempli de son amour ? Aussi, il souriait doucement aux deux
enfants, il leur promettait de les unir, mais il avait toujours quelques bon-
nes raisons pour en retarder l'instant et conserver encore son trésor adoré.

Vladimir, un jour cependant, le pria avec instances ; Feodora gardait le
silence, mais ce silence même était un aveu qu'elle partageait l'impatience

SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DES INONDÉS DE LA LOIRE

Reçues à la mairie de Lyon.

(4^e liste.)

MM. Vespre.	25 f.
Staron de Saint-Marcel.	40
Jacques Orsel.	40
Dorey.	40
Un anonyme.	2
M ^{me} veuve Riche.	5
La Compagnie des moulins à vapeur de Perrache.	25
Le directeur de ladite Compagnie.	10
Les employés de la maison Roux, Prénat et Co.	55
Un anonyme.	20
Burdet et Ricard.	60
Henri Colletta.	20
Antoine Lacombe.	50
Louis Guillard.	40
Favre, juge de paix.	10
De Lacroix-Laval fils.	50
Faye.	50
Le commandant Granger.	10
Androt.	10
A. Bonnet.	60
A. Gohier.	5
Fournier.	25
Représentation à bénéfice, M. Robin, professeur de physique.	150
Les frères Lemann, du Grand Magasin Lyonnais.	50
Le <i>Moniteur Judiciaire</i> (2 ^e versement), savoir : MM. Saint-Olive (J.-F.), 40 f.; Durif, 5 f.; Cathenod, 6 f.; Matrod, avoué, 5 f.; M ^{me} G..., 5 f.; ci.	61
Un aveugle.	10
Total.	799
Montant des listes précédentes.	2,608
Total au 28 octobre	3,407

(5^e liste.)

MM. Louis Noally fils et Co.	50 f.
Une famille.	10
P. Guérineau.	25
Gleyre et Witwer frères.	50
Benoît Sadot.	25
Chenavard, professeur au Palais-des-Arts.	40
Nepple, médecin.	10
Decrand.	10
Courrat père et fils.	150
Audra-Fauvel et Co.	100
Demaïod, de Mâcon.	40
Roux Gardelle et fils.	150
Terreillon.	2
Mathevon et Bouvard frères, de Lyon.	100
Jacquier, receveur.	100
Jacquier (Félix), avocat.	100
La loge du <i>Parfait-Silence</i> .	100
Thimonnier aîné.	10
Une famille.	20
Guyon et Olivier.	100
Meynard.	20
Mirabel-Chambaud, adjoint au syndic des agents de change.	100
Brossette Gaillard.	25
Pain fils et Perret.	200
Berger-Anthelme.	25
M ^{me} C.	5
M ^{lle} Aimée Nohac.	50
Perrion.	10
Pierre Pascal.	10
Veltz.	5
Devarenne.	5
Gourju.	6
Granvillon.	1
Runk.	3
F. Roemhild.	3
Zurcher.	2
Muller.	5
Osto-Prost.	5
A. Schoeninger.	5
A. Roemhild.	3
L. Daeschner.	2
Messmer.	5
Hector Chatel.	50
Total du jour.	1,757
Montant des listes précédentes.	3,407
Total jusqu'à ce jour.	5,164

de son fiancé. Le comte allait céder peut-être lorsque Voloneski parut. Il tenait à la main une dépêche qui portait l'empreinte du cachet et des armes de l'empereur.

— Vladimir, dit-il avec tristesse, mon cousin, il vous faut abandonner vos doux rêves, il vous faut... du moins pour quelque temps... renoncer à votre fiancée.

— Que dites-vous donc ? s'écria Vladimir.

— Je dis, reprit Voloneski avec plus de tristesse encore, que je suis venu jeter la douleur où j'aurais voulu n'apporter que la joie. A la cour de l'empereur, on s'est étonné de l'inaction de Voloneski et de Vladimir. Lorsque le Caucase s'agite, lorsque les Tcherkesses lèvent le drapeau de la révolte et prennent les armes, on s'est étonné de ce que nous ne soyons pas allés nous ranger sous la bannière de la Russie. Et ce que nous n'avons pas fait volontairement, on nous l'ordonne. Voici la dépêche de l'empereur. Nous avons une heure pour rassembler nos soldats et partir. On ne nous donne que le temps nécessaire pour arriver à Saint-Petersbourg et prendre le commandement de deux régiments de hulans.

Vladimir jeta les yeux sur l'ordre fatal : il fallait obéir. Un sombre désespoir avait altéré ses traits.

— Partir ! murmura-t-il d'une voix étouffée, partir, Fedora !... et vous n'êtes pas ma femme... et si je meurs, vous n'avez pas le droit de porter mon deuil et de venir chercher ma tombe.

Des larmes brûlantes glissaient sur les joues de Fedora. Elle les essuya, tendit la main à Vladimir et dit d'une voix ferme :

— Vous ne pouvez résister aux ordres de l'empereur, et l'honneur veut que vous n'hésitez pas... Partez, mais, quoi qu'il arrive, je suis votre femme devant Dieu. Vivant, quelque temps qui s'écoule, vous me retrouverez fidèle à mes serments ; mort... la tombe ne me fera point libre, et votre fiancée... vous l'attendrez au ciel, où Dieu la rappellera bientôt après vous, s'il a pitié d'elle.

— Oui, partez, dit à son tour le vieux comte avec émotion ; vous êtes mon fils maintenant, et je vous jure de ne jamais demander à Fedora de trahir ses serments.

La jeune fille se tourna du côté de Voloneski et lui tendit aussi la main : — Frère... je vous le confie... veillez sur lui... et si vous me ramenez mon fiancé... jamais sœur n'aura été plus tendre, plus dévouée que Fedora le sera pour vous.

— Vous le reverrez, Fedora... Je vous ramènerai votre fiancé, ou je serai mort.

La jeune fille, étouffant ses larmes, et surmontant sa faiblesse, détacha de son cou un ruban bleu auquel pendait une médaille, dont un des côtés portait l'effigie de saint Nicolas, patron de la Russie, et qu'elle tenait de sa mère ; elle les donna à Vladimir.

— Ma mère, en mourant, m'a dit que cette médaille me sauverait de tout malheur. Portez-la, Vladimir, pour l'amour de moi, et que Dieu et saint Nicolas vous protègent !

(La suite à un prochain numéro.)

Souscription ouverte chez MM. Audra-Fauvel et Co, négociants.

(1^{re} liste.)

MM. Samuël Debar.	700 f.
Audra-Fauvel.	250
D. Laforest, notaire.	250
Rodolphe Dobler.	250
D. Auguste Audra.	250
Louis Bely, commissionnaire.	100
Alexandre Petit, négociant.	100
Joseph Rousset.	50
Henry Dobler.	100
Total.	1,750 f.

INONDATIONS DE LA LOIRE.

Un témoin oculaire communique au *Journal de Roanne*, sur l'événement du 18 octobre, quelques nouveaux détails que nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs :

« Samedi, à onze heures du soir, l'agent de police Berthelier veillait avec deux torches sur la levée d'enceinte du côté de la Loire ; cinq gendarmes se tenaient du côté opposé, près de la maison Babad, et veillaient aussi, dans la plus profonde obscurité, sur la levée de l'ancien pont. Les uns disaient que la levée d'enceinte était rompue, les autres qu'elle était seulement menacée de se rompre d'un instant à l'autre. Il importait d'éclaircir ce doute, car dans le premier cas, les habitants du Creux-Granger allaient être surpris à l'improviste et n'auraient pas le temps d'échapper à la crue des eaux ; dans le second cas, un cri d'alarme pouvait les chasser encore loin du danger. Un des adjoints, saisissant les torches de l'agent Berthelier, s'élança donc sur la levée d'enceinte, la traverse et tombe inopinément sur les gendarmes. La levée s'était rompue à quelques pas derrière lui, du côté du pont de Renaison, et il ne l'avait pas encore traversée tout entière qu'elle était littéralement ramollie, éboulée et renversée sur une longueur de 15 à 20 mètres. Il ordonne aux gendarmes de se diviser et de se précipiter dans les rues du Creux-Granger pour les faire évacuer de gré ou de force ; les gendarmes s'acquittent de cette commission avec la promptitude et le zèle inouïs dont ils ont tous fait preuve dans cette affreuse catastrophe, et lorsque les eaux envahissent le Creux-Granger, elles n'y surprennent qu'une vingtaine de personnes dont le sauvetage s'est effectué plus tard, sans désordre et sans risque de voir les barques mises en péril par la précipitation et l'encombrement.

« Le portier de M. Proncherie, qui a péri sur ce point, est mort victime du zèle exagéré qui l'a ramené à son atelier après avoir été sauvé une première fois.

« La levée d'enceinte rompue, il est impossible de se figurer la rapidité avec laquelle l'eau s'éleva. En moins de vingt-cinq minutes elle atteignit au Creux-Granger une hauteur de 3 mètres, et forma dans la rue Royale, vis-à-vis la rue Marengo, un torrent impétueux où le gendarme Goué faillit trouver la mort. Ce torrent, qui se précipitait dans la rue des Minimes et des Vies-Vieilles, donna bientôt 1 mètre 50 centimètres d'eau vis-à-vis l'église de Notre-Dame-des-Victoires. C'est dans ce fleuve improvisé que notre maréchal-déslogis de gendarmerie, à la recherche du gendarme Goué, s'élançait à cheval avec un courage qui tenait du désespoir. Entre minuit et une heure, l'eau débordait sur la levée de l'ancien pont et se traçait un sillon de l'hôtel de la Poste à la maison Ducros. Ce petit torrent grossissait à vue d'œil ; dès lors il était aisé de prévoir que la levée serait ravivée, coupée ou emportée. Mais on a dit déjà ce qui s'est passé plus tard sur ce point, contentons-nous donc de rapporter ce que nous avons vu.

« A une heure et demie, l'adjoint qui se trouvait sur la levée, et qui voyait l'eau s'avancer dans la rue Royale au point d'atteindre bientôt plusieurs mètres d'élévation, pensa que toute communication allait être interrompue entre la ville et le port. Or, la ville n'avait probablement à sa disposition ni barques ni marins pour opérer le sauvetage dans les rues ; il fit apporter une barque du bassin du canal sous l'hôtel Peillon, et fut assez heureux pour trouver trois hommes hardis de cœur et fermes de caractère qui tentèrent le passage du Creux-Granger, bien qu'en dernier lieu trois barques eussent vainement essayé de l'effectuer à travers les solives, planches, arbres qui s'étaient accumulés sur ce point et ajoutaient leurs entraves au danger de voir les maisons s'écrouler dans dix pieds d'eau.

« Ces intrépides marins durent tantôt lutter contre les courants qui les précipitaient vers la rue Royale et dans la rue Poisson, tantôt se jeter tous trois à l'eau pour peser de tout le poids de leurs corps sur les pièces de bois qui les arrêtaient et soulever de leurs bras vigoureux la barque qu'ils faisaient glisser par-dessus. Pendant le trajet, ils s'arrêtèrent devant chaque maison, s'assurant positivement qu'on les avait évacuées. Arrivés dans la rue Saint-Jean, où se trouvait déjà une barque de sauvetage, ils s'élançèrent de nouveau, avec l'agent de police Berthelier, à la recherche de quinze ou vingt personnes abandonnées dans la rue du Gaz, sur le quai du Rivage et ailleurs ; puis ils vinrent avec lui sur la place Royale, firent apporter leur barque, et commencèrent, à trois heures du matin, le sauvetage des maisons Chaise, Vial, Gaillard. L'agent de police, qui était de toutes leurs expéditions, a tenu la plus admirable conduite. Il faut aussi signaler les noms des marins : c'étaient Charles Raymond, Rollet dit Barbant, Cuisinier-Talon, Penel-Bouisset, Pierre Perroton et Robert.

« Il était jour : le fleuve avait atteint sa plus grande élévation ; le torrent de la rue Poisson était effrayant et renversait tout sur son passage ; la maison Benoit et celle qu'occupait M. Brillon étaient écroulées ; le danger devenait immense dans la rue Royale, on ne comprenait pas comment y porter secours, quand parurent Rollin, cafetier, Vignal, tourneur, Perraud, et quelques autres marins qui reveaient de Briard et se trouvaient inopinément aux prises avec la nécessité d'oublier leur propre famille et de montrer leur courage. Nous ne redirons pas ce qu'ils ont fait ; leurs noms sont dans toutes les bouches.

« On nous a signalé aussi l'admirable conduite de Lavague, marinier du barrage.

Nous empruntons au *Roannais* les détails suivants sur quelques victimes connues des inondations :

« Les quelques détails que nous enregistrons ici sur le nombre et la position des malheureux restés sans asile, sans ressources, et recueillis par la charité publique, doivent avoir pour résultat de faire reconnaître aux personnes bienfaisantes qui ont déjà pris une part si généreuse à nos désastres que, quels qu'aient été les sacrifices qu'elles se sont imposés, ces sacrifices restent encore au-dessous de notre misère. Nous faisons donc un nouvel et énergique appel à l'humanité de tous ceux à qui ces lignes parviendront. Il reste encore à pourvoir à des besoins urgents et qui se renouvellent sans cesse. Les dons de toute nature seront accueillis avec empressement, avec reconnaissance... Subsistances, linge, vêtements, chaussures, literie, etc., manquent encore et en quantité considérable ; il n'est personne qui, dans une proportion plus ou moins étendue, ne soit

même de disposer de quelques objets de ce genre. D'une autre part, nous avons recherché avec soin et mentionné avec exactitude quelles étaient les diverses professions qui avaient fourni leur triste contingent au fléau qui nous a frappés ; nous espérons que cette nomenclature appellera l'attention de tous ceux qui ont du travail à distribuer. C'est une bien légitime préférence que celle que nous sollicitons ici ; elle ne saurait nous manquer. Nous eussions vivement désiré pouvoir ajouter aux indications qui suivent des renseignements positifs sur l'âge, les infirmités, les forces, en un mot sur l'aptitude au travail des individus qu'elles comprennent, de façon à pouvoir calculer dès ce moment, au moins d'une manière approximative, l'étendue et l'importance des devoirs qui nous restent à remplir. Ces recherches, dont on s'occupe avec activité, compléteront bientôt le douloureux tableau que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs.

« Ont été recueillis depuis le 18 octobre dernier :

« A l'hospice, 72 hommes, 22 femmes, 181 enfants ; à la Providence (anciennement Phénix), 97 hommes, 116 femmes, 206 enfants. Total 694 personnes.

« Dans le second de ces établissements, 58 ménages sont secourus.

« Professions : Charpentiers, 51 ; marins, 35 ; journaliers, 22 ; jardiniers, 9 ; tisserands, 17 ; industrie du coton, 15 ; teinturiers, 5 ; laveuses, 8 ; tailleuses, lingères, 5 ; repasseuses, 1 ; brodeuses, 5 ; tricoteuses, 3 ; cordonniers, 4 ; bouchers, 5 ; couteliers, 3 ; serrurier, 1 ; plâtrier, 1 ; voituriers, 2 ; anciens instituteurs, 2 ; tonnelier, 1 ; scieurs de long, 2 ; portefaix, 1 ; domestiques, 2 ; revendeuses, 3 ; employés, 5 ; sans profession, mendiants d'habitude, 51.

« Domiciles connus : Rue du Moulin-Gilbert, 75 ; rue du Rivage, 40 ; rue Creux-Granger, 42 ; rue Saint-Jean, 54 ; rue Poisson, 72 ; rue et quai du Pont, 32 ; rue des Minimes, 45 ; rue Royale, 1 ; rue des Vies-Vieilles, 25 ; quai du Bassin, 19 ; quai des Charpentiers, 51 ; rue Sautet, 6 ; à la Font-Quentin, 5 ; rue Cherbillot, 44 ; quai de l'île, 12.

« Il est inutile d'observer que nous n'avons tenu compte dans les états qui précèdent que des malheureux qui, au dépourvu de tout, ont trouvé asile et assistance dans les deux établissements ci-dessus mentionnés ; un assez grand nombre d'inondés ont été provisoirement recueillis par des personnes charitables, des parents, etc., mais leur position pour l'avenir n'est pas moins déplorable et n'est pas moins digne de la bienfaisance publique. »

— On lit dans le *Courrier d'Indre-et-Loire* :

« Chaque jour nous révèle de nouveaux désastres occasionnés par l'inondation. Les communes de Berthenay et de Saint-Genouph sont presque ensevelies sous les eaux. Saint-Genouph peut encore communiquer avec la ville ; Berthenay en est complètement isolé. Les ruptures de levées dans toutes la presqu'île sont tellement nombreuses qu'on ne les compte plus. Les levées sont fractionnées par tronçons dont plusieurs n'ont pas cent mètres de longueur. La population s'est réfugiée sur ces langues de terre qui s'affaissent sous ses pas. A chaque instant on voit disparaître le sommet des toits que l'eau n'avait pas encore submergés. Des bateaux à vapeur ont été envoyés de Tours par les autorités, dans les journées d'hier et d'avant-hier, pour porter aux malheureux habitants des secours et des subsistances. Mais il a été impossible de les déterminer à se séparer de leurs bestiaux et des débris de leurs ménages. Un cultivateur de la commune a même refusé de quitter son domicile ; il s'est réfugié dans son grenier, où il est resté jusqu'à ce qu'il ait été enseveli sous les débris de son toit. La population de Berthenay, qui habite la partie méridionale de la commune, a trouvé un asile au château de Villandry.

« Les mêmes calamités se reproduisent à Saint-Genouph, où la population bivouaque sur les levées. Hier, dans la soirée, nous avons appris qu'une de ces levées, la seule qui permett d'entretenir une communication avec Tours, avait été à moitié détruite dans son épaisseur, sur une largeur de plus de 100 mètres, et tout fait présumer que, dans le moment actuel, les habitants de Saint-Genouph sont dans une position identique à celle des habitants de Berthenay.

« Le désastre de Langeais, dont nous ne connaissons pas encore les détails, est, dit-on, immense. Toutes les maisons sont submergées au-delà du premier étage. Jusqu'ici les ponts de Cinq-Mars et d'Amboise, qui ne sont pas encore terminés, ont résisté à l'effort des eaux.

« Nous apprenons que le bateau à vapeur revenu hier au soir de Berthenay et de Saint-Genouph a ramené à Tours un certain nombre d'habitants de ces communes.

« Les fâcheuses nouvelles qui nous sont parvenues du côté d'Amboise ne sont que trop certaines. M. le préfet s'est transporté à Amboise avant-hier dans la soirée, assisté de MM. Maurice, Marchand et Cormier, ingénieurs. La levée, à l'extrémité orientale du faubourg dit du *Boul-des-Ponts*, a été entamée par le torrent dans une longueur considérable. Ce n'est qu'après des efforts inouïs qu'on est parvenu à borner l'extension de la brèche. On évalue à douze les maisons qui ont été renversées dans ce faubourg par l'irruption des eaux. Le chemin de fer paraît détruit complètement sur une longueur d'environ un kilomètre et demi.

« Toute la plaine entre Amboise et Vouvray est ouverte par l'inondation. La Loire n'est plus un fleuve, c'est une mer. Des maisons sont englouties ; d'autres laissent à peine apercevoir leur toit. Les habitants sont venus chercher un asile à Vouvray ; ceux qui se déterminent tardivement à fuir, courent les plus grands dangers. Le nommé Papot, qui habite une tuilerie sur le bord de la Loire, gagnait en charrette avec sa famille le pont de la Cisse pour se réfugier à Vouvray ; il est surpris en chemin par un courant rapide, les chevaux sont entraînés, la charrette culbutée, et ceux qui la montaient précipités dans l'eau. Papot parvient à s'accrocher à un buisson ; sa femme, qui tenait dans ses bras un enfant de deux ans, s'attache à un arbre, ainsi que deux autres de ses enfants ; le quatrième, âgé de quatorze ans, n'a pas le même bonheur, il se noie sous les yeux de ses parents. Le brigadier de la gendarmerie de Vouvray, à la vue d'un tel malheur, monte dans une barque avec deux autres personnes, et parvient à arracher à une mort inévitable cette infortunée famille. Depuis ce moment, Papot a perdu l'usage de la raison.

« Les époux Audenet ont failli payer aussi de la vie leur opiniâtreté à ne pas vouloir quitter leur maison ; il a fallu les en arracher de vive force, malgré le péril imminent de l'inondation.

« Sur la route de Paris, vis-à-vis la gendarmerie de Vouvray, la belle maison du restaurant, construite depuis peu d'années, a été presque en totalité emportée par le débordement du fleuve. »

— On écrit d'Orléans, 27 octobre, dix heures du matin :

« Ce matin, une délégation composée en partie de membres appartenant à l'autorité municipale et à l'autorité judiciaire a tenté l'exploration de toutes les communes du Val ; cette exploration offrait des difficultés excessives et devait révéler bien des pertes encore inconnues. Dans la plupart des localités, on arrivait encore en barques, tandis que sur d'autres points du Val il n'était permis d'aborder les habitations qu'à cheval ou à pied, et encore le sol défoncé, caché sous la vase, n'offrait en général qu'un point d'appui sans consistance et souvent périlleux. Un grand nombre d'ouvriers armés de pieux, de haches, de crochets et de toutes

d'instruments de sauvetage suivaient l'expédition. On a eu
breux décès à constater; on ne s'y attendait qu'à trop. Dans
maison, sous les murs écroulés, on a découvert six cada-
appartenant à une même famille. Le nombre des bestiaux
est incalculable; amoncelés sur quelques points, ils répand-
aient une odeur pestilentielle.

Les remblais du chemin de Vierzoh sont aujourd'hui à décou-
vrir le pont jusqu'au coteau de la Sologne, et on peut ap-
précier le dommage. A plusieurs endroits, et sur une longueur de
quatre kilomètres, les remblais sont renversés, les rails et
voies qui les supportent sont détachés du sol et entraînés
par les parois.

Depuis hier, le niveau des eaux reste le même. Sans les pluies
quelles qui tombent, il est probable que la Loire aurait repris
son cours; mais, dans le Val, l'eau est d'un mètre plus élevée que
le fleuve.

Le conseil d'administration du chemin de fer d'Orléans à Bor-
deaux a voté une somme de 15,000 fr. pour être distribuée aux
victimes des inondations de la Loire qui se trouvent sur le parcours
de leur ligne. Déjà, on se le rappelle, la compagnie du chemin de
fer d'Orléans a souscrit pour une somme de 30,000 fr., et celle
de la Loire à Roanne a manifesté l'intention de prendre sa part
des désastres de l'inondation. Il est probable que la plupart des au-
tres compagnies de chemins de fer, qui sont dans une situation
financière, ne voudront pas rester en arrière dans cette circonstance.

La souscription en faveur des inondés, ouverte dans les bu-
reaux du *Journal des Débats*, dépasse le chiffre de 50,000 fr. Les
Rothschild figurent dans cette somme pour 20,000 fr., et la
Mme A. Gouin et C^e (Caisse Lafitte) pour 5,000 fr. Plusieurs ban-
ques de Paris se sont fait inscrire pour 1,000 fr. chacune.

Le Cirque-Olympique donne aujourd'hui une représentation
en faveur des inondés, l'Opéra donnera la sienne dimanche, le
Théâtre-Français viendra ensuite, et il n'est pas douteux que tous
ces spectacles de la capitale ne suivent un généreux exemple. On
espère de concerts, de bals, de loteries dont le produit serait
au soulagement des victimes de l'inondation. La charité
paraît disposée à faire beaucoup, et il faut espérer que
les souscriptions atteindront, si même elles ne le dépassent, le chif-
fre des dons recueillis à l'occasion du tremblement de terre de la
Caloupe. Ce chiffre dépassa trois millions.

On lit dans le *National de l'Ouest* :

La maille-poste de Paris qui devait arriver à Nantes hier à deux heures
après-midi n'est arrivée que ce matin à huit heures; il lui a fallu
traverser de route à Blois, une partie de la levée étant envahie par les eaux,
l'inondation ayant atteint le chemin de fer de Chouzis à Blois dans une
étendue d'environ six kilomètres. Toutes les voitures qui devaient traverser
le chemin de fer ont de même éprouvé un obstacle et un retard dans
leur trajet.

L'arrêt du service du chemin de fer d'Orléans à Tours, pour cause
d'inondation, est un tort grave et qui doit attirer la sérieuse attention du
gouvernement et des chambres. Cet obstacle aurait pu être prévu à l'a-
vance; il doit servir de leçon pour les voies ferrées qui ne sont qu'en pro-
jet, dont l'achèvement n'est pas complet.

À l'avenir du chemin de fer se trouve compromis s'il est exposé à être
paralysé par les grandes eaux. La Loire est sortie de son
lit quatre fois par an; la traversée du chemin de fer de Tours à
Orléans est donc subordonnée à des interruptions. Maintenant, que l'on calcule
les dépenses nécessaires pour les travaux à faire pour réparer les
dégâts causés par les eaux, et l'on sera bientôt à même d'apprécier où l'ab-
sence d'une sage prévoyance peut conduire.

Les administrateurs des compagnies et le gouvernement, dont le devoir
est de sauvegarder les intérêts du public, sont également intéressés à ob-
tenir le progrès des eaux et leur plus grande élévation sur tous les points
où ils passent les chemins de fer. On doit s'assurer, par exemple, s'il
n'y a pas, de Tours à Nantes, quelques fractions de la ligne ferrée à laquelle
on ne peut donc subordonner l'inondation. On doit également veiller
à l'agencement des gares; il ne faudrait pas qu'en plaçant une sur
craie habitée aux inondations, on l'exposât à être engloutie ou dé-
truite par les eaux.

La sécurité des personnes veut que cette expérience ne soit pas perdue;
l'intérêt des actionnaires, dont le revenu peut être ainsi considéra-
blement réduit, l'exige également, et les intérêts du commerce le com-
mandent. La manière impérieuse. Le commerce adoptant les chemins de
fer pour ses expéditions, et ces expéditions se trouvant retardées par l'in-
ondation des communications, il peut éprouver d'immenses préjudices; ses
opérations se trouveraient notablement compromises. Les chemins de fer
nécessairement abattu ou considérablement réduit tous les autres
modes de transport, qui ne pouvaient soutenir leur concurrence. Si un
chemin de fer en activité vient à manquer par une cause naturelle et dont
on ne peut prévoir les effets, le commerce peut se trouver dans un em-
baras insurmontable et éprouver des sinistres financiers d'autant plus dé-
vastateurs que toute la prudence imaginable ne pourrait l'en garantir.

Il faut qu'un chemin de fer est livré à la circulation, rien au monde
ne peut interrompre la circulation, si ce ne sont ces accidents rares,
qui inattendus et en dehors de toute prévoyance humaine.

Le chemin de fer de Tours à Nantes n'est pas assez avancé dans toutes
ses parties pour qu'on ne puisse pas en examiner de nouveaux plans et
chercher à profiter de l'expérience que le tronçon d'Orléans à Tours
a subie; il faut surtout en profiter pour l'emplacement de la gare
nouvelle, qui heureusement n'est pas encore choisie. Ce n'est pas la pre-
mière fois que les grandes eaux font à l'avance justice du rail-way à fleur
d'eau projeté pour transporter les marchandises du port maritime à Ri-
viers.

La découverte récente de M. Leverrier, qui a déjà été le sujet
de réclames dans toute la presse européenne, a pro-
duit la lettre suivante, que nous publions sans commentaire, lais-
sant aux hommes compétents le soin d'en apprécier le mérite :

Vienne, le 25 octobre 1846.

Monsieur le rédacteur,
Le jour de la découverte de la planète signalée, je me trouvais à Paris, et je me souviens encore de l'existence de la planète signalée, je fis
sur mon ouvrage deux systèmes solaires, dont l'un était confiné
dans le système solaire, et l'autre par la planète annoncée, à laquelle je donnai le
nom de *Leverrier*.

Je me souviens encore de l'existence de la planète signalée, je fis
sur mon ouvrage deux systèmes solaires, dont l'un était confiné
dans le système solaire, et l'autre par la planète annoncée, à laquelle je donnai le
nom de *Leverrier*.

Je me souviens encore de l'existence de la planète signalée, je fis
sur mon ouvrage deux systèmes solaires, dont l'un était confiné
dans le système solaire, et l'autre par la planète annoncée, à laquelle je donnai le
nom de *Leverrier*.

Lorsque le *Constitutionnel* du 1^{er} octobre annonça que la planète signa-
lée par M. Leverrier avait été découverte et qu'on voulait l'appeler *Janus*
ou *Neptune*, j'écrivis de suite à M. Galles, à Berlin, à M. Arago et à M. Le-
verrier pour leur dire qu'il me semblait juste que cette planète conser-
vât le nom que je lui ai donné dans mon ouvrage, c'est-à-dire de planète
Leverrier, comme une récompense méritée de la découverte de ce célè-
bre astronome. En même temps j'envoyai un exemplaire de ma brochure
à chacun des savants dont j'ai voulu parler. J'en adressai également un
au secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, auquel j'ai écrit deux
lettres, dont l'une porte la date du 5 octobre courant, et dans laquelle je
lui annonce l'envoi de ma brochure, en le priant de vouloir bien en don-
ner communication aux honorables membres de l'Académie, et dont l'autre
est à la date du 9 du même mois, par laquelle je lui mande l'envoi d'un
numéro du *Moniteur Viennois*, dans lequel sont exposées mes combinaisons
sur la révolution de la planète Leverrier.

Mais ces communications restèrent sans réponse. Comme je ne puis m'ex-
pliquer ce silence, je crois devoir poser en fait que c'est moi qui le pre-
mier, dans deux brochures (1) publiées cette année sur la *Marche des*
astres, ai émis les idées suivantes, idées neuves, je crois, et dont voici la
substance :

1^o L'adoption d'une force répulsive et impulsive des corps supérieurs en-
vers les inférieurs, leurs satellites. Cette force, jointe à l'attraction univer-
selle qui explique la tendance des petits corps vers les gros, aurait la pro-
priété de tenir les satellites à certaines distances, et de leur communiquer
l'impulsion qu'ils reçoivent eux-mêmes d'autres corps qui leur seraient su-
périeurs; ainsi, le soleil tiendrait à différentes distances et ferait mouvoir
ses satellites : la terre, Jupiter, Saturne, etc., en leur communiquant les
forces répulsives et impulsives qu'il recevrait lui-même d'un corps qui lui
serait supérieur et dont il est à son tour le satellite; de même que la terre,
Jupiter, Saturne, etc., tiendraient leurs satellites éloignés de leurs corps, et
les feraient mouvoir en leur communiquant la répulsion et l'impulsion
qu'ils reçoivent eux-mêmes du soleil. C'est ainsi qu'en remontant de puis-
sance en puissance, on pourrait se faire une idée du premier mobile, du
grand moteur du système céleste, placé au centre des mondes, au milieu
de l'immensité.

2^o Les comètes seraient des corps étrangers au système solaire et seraient
des satellites d'autres systèmes qui, comme le système solaire, feraient
une révolution autour de leurs supérieurs; ce qui expliquerait la cause de
la marche des comètes, plus accélérée dans l'espace que celle des planètes
communes, et détruirait cette erreur que les comètes sont des satellites du
soleil et qu'elles font une révolution autour de cet astre en décrivant des
ellipses qui se prolongent à l'infini, de telle façon que certaines comètes
parcourent l'espace pendant plusieurs siècles avant de réparaître; d'où je
conclus que les comètes ne sont point partie du système solaire et qu'elles
sont les satellites d'autres systèmes tout-à-fait indépendants de celui du so-
leil, comme je l'explique dans ma dernière brochure.

3^o L'ensemble du système solaire ferait 370,476 tours et demi sur lui-
même en 25,844 ans, pour achever sa révolution autour de son supérieur,
comme la terre fait 365 tours et quart en un an pour achever sa révolution
autour du soleil. Quant à la distance qui doit exister entre le soleil et son
supérieur, on ne pourra la connaître que lorsqu'on saura positivement les
limites du système solaire, c'est-à-dire lorsqu'il sera reconnu par la science
qu'il n'existe pas d'autres planètes plus éloignées du soleil que celle qui
vient d'être découverte par M. Leverrier. Mais lorsque l'on connaîtra la
distance exacte à laquelle se trouve la planète placée aux confins du so-
leil, alors, et seulement alors, on pourra savoir à quelle distance de son
moteur cet astre se trouve situé, en faisant l'opération que j'explique dans
ma dernière brochure.

Ces idées, que j'ai émises antérieurement à la grande découverte astro-
nomique de M. Leverrier, sont ma propriété; j'ai donc le droit d'en ré-
clamer la priorité. Elles ont des dates certaines, imprescriptibles, par les
diverses publications que j'en ai faites. A chacun ses œuvres, à chacun son
droit; et si les savants de notre époque ne veulent ou ne peuvent pas s'ex-
pliquer sur les faits scientifiques que j'ai posés, je dois en revendiquer la
propriété, en soumettre l'appréciation à mes contemporains et à la posté-
rité qui jugera.

Agréez, etc.

A. DERGAUX, de Vienne (Isère).

Chronique.

Le courrier de Paris n'est arrivé ce matin qu'après onze heures.

Les deux jeunes virtuoses, Thérèse et Maria Milanollo, ont
voulu reconnaître, par une action généreuse et charitable, l'accueil
qui leur a été fait par les Lyonnais. Elles doivent donner, lundi
2 novembre, dans la salle du Cercle Musical, un concert au bénéfice
des indigents de notre ville. Nous ne saurions trop applaudir à cette
détermination, qui ne peut qu'ajouter encore à l'aureole qui les
entoure.

MM. Borjal et Dufour, propriétaires du Colisée, aux Brotteaux,
nous prient d'annoncer que, samedi prochain 31 du courant, ils
donneront une fête au profit des inondés.

M. le préfet du Rhône prévient MM. les maires du départe-
ment que les appels des militaires et jeunes soldats domiciliés dans
leur commune et faisant partie de la réserve seront effectués dans
l'ordre suivant pour le deuxième semestre de l'année 1846 :

Arrondissement de Lyon.
Le premier et le sixième canton de la ville de Lyon et le canton
de la Guillotière, le dimanche 15 novembre prochain, à neuf heu-
res du matin, à Lyon, dans la caserne de la gendarmerie.

Le deuxième canton, ainsi que les troisième et quatrième com-
prenant la Croix-Rousse, et le cinquième canton comprenant Vaise,
le dimanche suivant 22 novembre, à la même heure et au même
lieu.

Le canton de Neuville, à Neuville, le 15 novembre, à dix heures
du matin.

Le canton de Limonest, à Limonest, le 22 dudit, à dix heures
du matin.

Le canton de Parbrès, à Parbrès, le même jour, à dix heu-
res du matin.

Les cantons de Saint-Laurent-de-Chamousset et de Saint-Sym-
phorien-le-Château, à Sainte-Foy-l'Argentière, le dimanche 15 no-
vembre, à deux heures de relevée.

Le canton de Vaugneray, à Vaugneray, le dimanche 15 novem-
bre, à midi.

Le canton de Mornant, à Mornant, le 22 dudit, à dix heures du
matin.

Le canton de Saint-Genis-Laval, à Saint-Genis-Laval, le même
jour, à deux heures de relevée.

Le canton de Givors, à Givors, le 15 novembre, à dix heures du
matin.

Le canton de Condrieu, à Condrieu, le 22 du même mois, à dix
heures du matin.

Arrondissement de Villefranche.

Les cantons d'Anse et du Bois-d'Oingt, à Anse, le dimanche 15
novembre, à onze heures du matin.

Le canton de Villefranche, à Villefranche, le même jour 15, à
deux heures de relevée.

Le canton de Belleville, à Belleville, le dimanche 22 du même
mois, à dix heures du matin.

Les cantons de Beaujeu et de Monsols, à Beaujeu, le 22 novem-
bre, à deux heures de relevée.

Le canton de Tarare, à Tarare, le dimanche 29 novembre, à dix
heures du matin.

(1) En vente à Lyon, chez M. Giraudier, libraire, place Louis-le-Grand,
47, et chez M. Nourrier, libraire, rue de la Préfecture, 6.

Le canton de Thizy, à Thizy, le même jour, à deux heures de
relevée.

Le canton de Lamure, à Lamure, pour ce canton, le lundi 30
dudit, à une heure de relevée.

Les militaires et jeunes soldats doivent être prévenus que cette
revue est obligatoire, et qu'ils sont passibles d'une peine discipli-
naire d'emprisonnement en manquant de s'y rendre sans motifs
légitimes dûment justifiés.

La 3^e section, dite de la Croix, à la Guillotière, a complété
mardi sa représentation au conseil municipal. Voici le résultat du
scrutin :

Electeurs	158
Votants	121
MM. Lornage	79
Colomb	39
Richard-Vitton	2
Voix perdue	1

En conséquence, la 3^e section se trouve composée des conseillers
ci-après, savoir :

MM. Grillet, 83; Brouchoud, 83; Lornage, 79; Rivotte, 73;
Chadebec, 69.

Nous lisons dans le *Journal de la Guillotière* :

« Il ne se fait rien à la Guillotière, nivellement de pavés, con-
structions, ouvrages d'utilité, qui réponde exactement à son but,
qu'il ne faille retoucher ou refaire entièrement; on dirait qu'un
mauvais génie préside à tous les travaux qui s'exécutent dans notre
ville, et qu'il ne veut d'éloges pour ses œuvres qu'autant qu'elles
auront mérité la plus large part dans la critique.

« Ainsi, on a construit devant plusieurs maisons des trottoirs;
mais le nivellement qu'on leur a donné est en désaccord avec celui
des maisons voisines, et nécessitera tôt ou tard un remaniement et
des frais considérables.

« On a exhaussé le pavé du cours Bourbon avec si peu de soin
que les eaux n'ayant point d'écoulement, y croupissent; elles exha-
lent, en été, une odeur infecte, et forment, en hiver, des cloaques
infranchissables.

« On a récemment porté sur quelques places et dans plusieurs
rues des pierres, des matériaux de toutes sortes, pour égaliser le
terrain, pour combler les ornières; mais ces pierres, ces maté-
riaux n'ont pas été brisés, de sorte que ces places et ces rues
seront long-temps encore inabordable.

« On a reconstruit un mur pour la rectification du chemin du
Sacré-Cœur; mais l'alignement donné à cette occasion est une in-
fraction au plan adopté et est contraire aux embellissements de
la ville. »

On lit dans le *Courrier de la Drôme* :

« La reconstruction, si long-temps annoncée, du clocher de l'é-
glise cathédrale de Valence, que la foudre avait incendié il y a en-
viron vingt-quatre ans, va être enfin commencée très incessamment.
L'adjudication de cette entreprise a été tranchée vendredi dernier,
à midi, dans les bureaux de la préfecture, au profit de MM. Reba-
tet et Faure, dont les soumissions ont présenté un rabais de 10 0/0
et quelques centimes.

« Le plan de la reconstruction, sur lequel le conseil des bâti-
ments publics avait été appelé à donner son avis, porte que le clo-
cher se terminera en flèche comme l'ancien que la feu du ciel avait
frappé. Ainsi, on aura eu la bonne idée de maintenir cette œuvre
d'art en harmonie avec le style général de l'édifice. »

« Dans plusieurs localités, des mesures plus ou moins efficaces,
mais toutes inspirées par une généreuse pensée, ont été prises pour
assurer aux habitants peu aisés du pain à un prix raisonnable.
Parmi les villes où ce bon exemple a été donné, nous sommes heu-
reux de pouvoir citer Voiron.

Les principaux habitants de cette ville commerçante ont sous-
crit pour une somme de 30,000 fr. dont ils consentent à ne pas re-
cevoir l'intérêt pendant un an. Déjà une partie de ce capital a été
employée à acheter du blé, qui se vend à chaque marché au prix
courant. De son côté, le conseil municipal a voté une somme de
2,000 fr. pour garantir à concurrence les pertes que les souscrip-
teurs pourraient faire sur le capital prêté. (*Patriote des Alpes*.)

M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient de
mettre à la disposition de M. le préfet les secours suivants :

Pour incendies et accidents divers	1,060 f.
Pour inondations	3,640
Pour deux familles de la commune d'Oz ayant éprouvé des pertes par suite d'un éboulement	350

Total 5,050 f.

Dans notre numéro du 10 octobre, nous enregistrons le trait
de courage d'un citoyen qui, malgré le froid, jeté à l'eau
pour sauver un enfant que le courant entraînait dans une frêle bar-
que. Un événement semblable a fourni, mardi dernier, à M. Bre-
nier, l'occasion d'un nouvel acte de dévouement; et, cette fois,
deux enfants lui ont peut-être dû la vie. D'après ce qu'on nous
raconte, ces traits ne sont pas les seuls qu'on puisse citer au sujet
de M. Brenier, qui, plusieurs fois déjà depuis quelques années, a
sauvé des enfants qui se noyaient. (*Idem*.)

Un des jeunes gens mis en état d'arrestation par suite d'un as-
sassinat commis sur une fille Porté a été mis en liberté, après une
détention préventive de quinze jours; son camarade, qui avait
quitté Grenoble, s'est présenté devant l'autorité judiciaire, et a été
également renvoyé, aucune espèce de présumption ne s'élevant
contre eux. (*Idem*.)

Le militaire arrêté est toujours détenu. (*Idem*.)

PALAIS ENCHANTE. — Galerie de l'Argus. — Grande soirée fantastique
de M. Robin. Les expériences seront continuellement variées. On com-
mencera à sept heures et on finira à dix heures.

Nouvelles diverses.

Nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Un bien déplorable événement vient d'affliger le quartier du
Marais.

« Une jeune fille qui, depuis quatre ans, était en service chez les
mêmes personnes, ayant perdu sa place par suite de la détermi-
nation prise par ses maîtres de se retirer en province, où ils ne pou-
vaient l'emmenner, se trouva fort embarrassée, ne connaissant per-
sonne à Paris, pour trouver un asile jusqu'au 1^{er} du mois prochain,
époque où elle devait entrer dans une condition nouvelle. Elle eût
bien pu, à la vérité, prendre pour ce court espace de temps une
chambre dans quelque maison garnie; mais, outre qu'il lui répug-
nait d'aller ainsi chercher un asile au milieu d'inconnus, elle crai-
gnait de se voir entraîner dans une trop forte dépense, car elle avait
à soutenir une vieille mère infirme et une jeune sœur, auxquelles
elle envoyait exactement chaque mois la presque totalité de ses
gages.

« Comme elle était dans cet état de perplexité, dont elle avait fait

part à la concierge de la maison, un jeune homme auquel celle-ci en avait fait confiance, et qui habite à l'étage le plus élevé une mansarde, ayant souvent occasion de se rencontrer dans l'escalier avec la jeune domestique et de causer avec elle, proposa de lui céder sa chambre pour les quelques jours qu'elle avait à passer entre le départ de ses maîtres et sa nouvelle entrée en service, disant que, quant à lui, il irait coucher chez un ami qui avait un lit disponible. Cette proposition ayant été acceptée après quelques hésitations, le jour même du départ de ses maîtres, la jeune fille fit monter sa malle dans la chambre qui lui était si obligeamment offerte, et dont le locataire lui avait remis la clef, emportant seulement quelques objets à son usage personnel.

Le soir venu, la jeune bonne, après avoir chargé la concierge de renouveler ses remerciements au complaisant voisin, si elle le voyait, monta dans la modeste mansarde où elle ne tarda pas à se coucher et à s'endormir, après avoir pris le soin d'en fermer la porte à double tour. Pendant ce temps, le jeune homme avait été rejoindre, dans un café-estaminet du voisinage, celui de ses amis sur l'hospitalité duquel il avait compté, et dont il devait, à partir de cette nuit, partager la chambre. Il le trouva en train de jouer avec quelques amis communs. La partie ayant bientôt cessé, on se mit à boire et à fumer, et le jeune homme raconta alors comme quoi sa voisine, la jolie bonne, était entrée en possession de sa chambre, où, à l'heure qu'il était, elle devait être paisiblement endormie.

A ce récit, un des jeunes gens se prit à plaisanter l'obligeant locataire sur sa continence et sa vertu; les autres firent chorus, et comme en même temps on continuait de boire et que les cervelles commençaient à s'échauffer, celui qui avait pris la parole dit que si on voulait le seconder, il se faisait fort de prouver à ses amis que peut-être la jeune fille n'eût pas demandé mieux que de ne pas se voir si scrupuleusement respectée. Il était alors près de minuit; on parla encore à voix basse quelques instants. Puis les jeunes gens, sortant de l'estaminet, se dirigèrent au nombre de cinq vers la maison, où deux d'entre eux demeuraient, et où ils entrèrent sans que le concierge remarquât celui qui avait prêté sa chambre à la jeune fille.

Ils gravirent silencieusement l'escalier jusque sous les combles. Parvenus là, ils commencèrent à mettre à exécution l'odieuse projet qu'ils avaient formé. D'un, celui qui avait pris la parole au café, montant sur les toits, aidé par les autres, se dirigea vers la fenêtre de la mansarde, qu'il parvint à ouvrir, et par laquelle il s'introduisit sans avoir troublé le sommeil de la jeune bonne.

Une fois cet individu à l'intérieur, que se passa-t-il? C'est ce que l'on ne peut savoir d'une manière précise; mais, soit qu'elle fût frappée de terreur, soit qu'elle redoutât le scandale, on n'entendit pas la jeune fille appeler à son secours, et rien n'annonça qu'une lutte fût engagée. Un quart-d'heure environ s'écoula, après quoi le jeune homme locataire de la chambre heurta tout-à-coup à la porte, en appelant la jeune fille, et lui intimant l'ordre d'ouvrir. Celle-ci hésitait, ne sachant si elle devait voir en lui un protecteur venant à son aide, ou un complice de celui qui avait violé son domicile; en ce moment la voix du jeune homme se fit entendre, lui reprochant d'avoir abusé de son hospitalité pour donner accès à un amant. Elle n'hésita plus et ouvrit la porte. Aussitôt quatre individus se précipitèrent dans la chambre, s'emparèrent d'elle et la repoussèrent sur le lit.

Une épouvantable scène de débauche se passa alors, et jusqu'au jour la malheureuse victime de ces misérables eut à subir leurs horribles traitements. Le matin venu, elle parvint enfin à s'échapper, les cheveux en désordre, à demi vêtue. Depuis ce moment, cette infortunée n'a pas reparu, et tout porte à croire que l'excès de la honte et de la douleur l'a poussée à tenter sa vie.

Nous ne saurions donner une idée de l'indignation qu'a causée dans le voisinage cet attentat dont les circonstances n'ont pas tardé à transpirer. M. le préfet de police, à la connaissance duquel ils

ont été portés, a fait immédiatement procéder à une enquête par suite de laquelle plusieurs arrestations ont eu lieu.

La malle et les effets abandonnés par la jeune fille dans sa fuite ont été placés sous scellés par le commissaire de police du quartier du Marais, qui avait procédé avec beaucoup de zèle et de convenance à l'enquête délicate dont le soin lui avait été commis.

Nouvelles Etrangères.

PORTUGAL.

D'après un bruit qui courait le 24 octobre à Madrid et y obtenait beaucoup de créance, dona Maria aurait été obligée d'abdiquer en faveur de son fils dom Pedro V.

Le cabinet Isturiz a décidé que l'intervention n'aurait pas lieu. Il a cru prudent de ne point pousser à bout l'Angleterre.

Le Phare contient les nouvelles suivantes :

L'insurrection d'Oporto a pris une grande consistance. Le comte das Antas, qui paraît être le régulateur du mouvement, s'est, dit-on, avancé jusqu'à Coimbra, après avoir publié une proclamation dans laquelle il dit que la reine est sous le joug d'une faction qui lui a imposé la destitution du ministère Palmella. Ce document, au reste, n'indique point le projet d'abdication de la reine et de l'établissement d'une régence; mais cette déclaration est formellement énoncée dans le manifeste de la junte révolutionnaire de Coimbra, présidée par le marquis de Loulé.

A la date du 17 octobre, d'après les correspondances de la frontière, le roi Ferdinand n'était pas encore parti de Lisbonne à la tête de l'armée.

On disait à Lisbonne que le gouvernement portugais avait demandé une intervention armée à celui d'Espagne; mais on assurait à Madrid que le cabinet espagnol se bornerait, quant à présent, à renvoyer sur les frontières les troupes qui s'en étaient retirées.

Le bruit courait enfin à Lisbonne et à Madrid que, sur une dépêche du duc de Terceira, prisonnier des insurgés, la reine de Portugal avait fait mander le duc de Palmella, et qu'après une conférence de ce personnage avec le maréchal Saldanha, une transaction serait proposée entre les deux partis.

Le duc de Terceira a failli périr pendant que les insurgés le conduisaient au château de la Foz, près d'Oporto. Il a reçu une blessure au bras; plusieurs des officiers qui l'accompagnaient ont perdu la vie au milieu de la fureur qu'excitait la contre-révolution dont il était l'envoyé.

Le gérant responsable, B. MURAT.

DERNIER CONCERT

AU COLISEE.

La SOCIÉTÉ DES MUSICIENS DE PRAGUE, pour céder à de nombreuses demandes, donnera demain dimanche un dernier Concert. La sympathie qui est justement acquise à ces artistes d'un mérite réel nous fait augurer que cette matinée musicale leur sera fructueuse. — A midi précis. — Prix : 1 f. 50 c. les 1^{res} et 1 f. les 2^{es}.

Le relâchement du cuir chevelu produit par les chaleurs excessives de cette année a déterminé chez un très grand nombre de personnes jeunes encore une perte inaccoutumée de la chevelure. Il est facile d'y remédier par l'emploi usuel de la POMME D'ADAM, dont l'action éminemment tonique est des plus remarquables.

Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2.

LA PATE DE GEORGE pour la guérison des MALADIES DE POITRINE est la plus agréable et la plus efficace. — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy;

Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, Grande-Rue, 1; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse), ROUZIER.

8 AU GRAND 8

Rue Saint-Côme, à Lyon.

Le sieur COQUAIS,

Fabricant de plaqué première qualité, tel que réchauds de table, porte-huiliers, porte-cafes, cafetières, sucriers, bords de table, soupières, théières, et tout ce qui concerne le service de table et de limonadier.

COUVERTS

Dorés et argentés à Paris par les procédés RUOLZ, garantis 60 grammes argent par douzaine.

Autres couverts d'un beau blanc et d'une solidité égale à l'argent, de 1 f. 25 c., 1 f. 75 c. et 2 f. 50 c.

Bulletin de la Bourse de Paris du 28 octobre 1846.

Hier soir, sur les nouvelles du Portugal, le 3 0/0 est tombé à 82 80 et 82 75. Aujourd'hui, avant l'ouverture, on a fait 82 80 et 82 77 1/2, et le premier cours au parquet a été 82 80. Pendant la plus grande partie de la bourse le 3 0/0 est resté à 82 75, mais plus souvent offert que demandé. Il est retombé ensuite à 82 70, et il a fermé au parquet à ce cours. Après la clôture, il a été redemandé à 82 80, mais il est resté offert à ce prix.

Les affaires ont été assez actives au commencement de la bourse, mais plus calmes vers la fin.

Rien de bien important dans les chemins de fer.

Trois pour cent.....	82 75	Versailles (rive droite) ..	»
Quatre pour cent.....	»	— (rive gauche) ..	»
Quatre et demi pour cent.	112	Paris à Orléans.....	1250
Cinq pour cent.....	117 35	Paris à Rouen.....	917 50
Emprunt de 1844.....	»	Rouen au Havre.....	706 25
Trois pour cent belge.....	»	Avignon à Marseille.....	887 50
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	98	Strasbourg à Bâle.....	245 75
Cinq pour cent belge.....	102 1/4	Orléans à Vierzon.....	582 50
Cinq pour cent napolitain.....	»	Orléans à Bordeaux.....	542 50
Récépissés Rothschild.....	102	Amiens à Boulogne.....	»
Cinq pour cent romain.....	102 1/2	Montereau à Troyes.....	350
Trois pour cent espagnol.....	»	Chemin du Nord.....	685
Banque de France.....	3465	Dieppe et Fécamp.....	358 75
Comptoir d'Escompte.....	1160	Paris à Strasbourg.....	492 50
Banque belge.....	910	Tours à Nantes.....	502 50
Caisse Lafitte.....	1217 50	Paris à Lyon.....	517 50
Obligations de Paris.....	1392 50	Lyon à Avignon.....	»
CHEMINS DE FER.		Bordeaux à Cette.....	»
Saint-Germain.....	»	Bordeaux à la Teste.....	»

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 30 octobre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	4 ^{er} cours.	dernier cours.	4 ^{er} cours.	dernier cours.	4 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	885	885	885	885 75
prime d. 10.	»	»	»	»	892 50	891 25
Paris à Orléans.	»	»	1250	»	1250	1250
prime d. 10.	»	»	»	»	1255	1255
Paris à Rouen.	»	»	917 50	918 75	918 75	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	582 50	583 75
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	682 50	682 50	681 25	681 25
prime d. 10.	»	»	»	»	688 75	688 75
Paris à Lyon.	»	»	517 50	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»

LYON.—IMPRIMERIE DE MOURSY FILS, RUE DE LA FOULAILLÈRE, 19.

Etude de M. Mital, avoué à Lyon, place de la Balaine, n. 5.

VENTE VOLONTAIRE,

Par-devant le tribunal civil de Lyon,

PALAIS DE JUSTICE, PLACE DE ROANNE,

le samedi sept novembre 1846, à midi,

EN VINGT-UN LOTS SÉPARÉS,

avec enchère générale sur les 14^e et 15 lots,

1^o D'UNE MAISON BOURGEOISE sise à la Croix-Rousse, rue Mazagran et rue Chaumais;

2^o DE DEUX MAISONS sises à la Croix-Rousse, rue Sainte-Marie;

3^o DE TROIS MAISONS DE CAMPAGNE sises à la Croix-Rousse, montée de la Boucle;

4^o ET DE DOUZE TERRAINS A BATIR situés à la Croix-Rousse, rues Saint-Joseph, Chaumais, Sainte-Marie, Lafayette, Philippe, des Trois-Enfants, de la Fontaine, et montée de la Boucle.

Tous ces immeubles appartiennent à M. Antoine Chaumais, propriétaire à la Croix-Rousse.

S'adresser, pour les renseignements, audit M. Mital, avoué. (2527)

Etude de M. Fauché, huissier à Lyon, quai Humbert, n. 42.

VENTE JUDICIAIRE.

Le lundi deux novembre 1846, à dix heures du matin, il sera procédé à Lyon, place Louis XVIII, à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers, tels que tables, chaises, horloge de Comté, tableaux, chandeliers, lampe, rideaux, garde-robe, commode, secrétaire, guéridon, glace, table de nuit, etc. (1966)

ETUDE DE M. VUY, NOTAIRE A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N. 11.

AVIS On désire vendre deux maisons situées à Lyon, près la côte Saint-Sébastien, l'une du prix de 55,000 f., l'autre du prix de 70,000 f. On échangerait ces deux maisons ou l'une des deux, soit contre des terrains à bâtir, soit contre une propriété rurale, et on donnerait au besoin un retour.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Vuy, notaire à Lyon. (3618)

Etude de M. Laval, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 10.

On désire emprunter à 5 0/0, par hypothèque, sur des immeubles dans Lyon ou ses faubourgs, diverses sommes de 3, 5, 10,000 f. et au-dessus. S'adresser audit M. Laval. (3958)

CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ

De SOLLIER & FALCOT,

Brevetés (sans garantie du gouvernement).

Magasin à Lyon, rue des Célestins, 6. — Usine au Pont-de-Vassieux, près Lyon.

MANTEAUX ET CABANS IMPERMÉABLES. ARTICLES DE VOYAGE ET DE CHASSE, ETC., ETC. Par de nouveaux procédés ces fabricants sont parvenus à donner à leur tissu la souplesse recherchée depuis si long-temps. Leurs manteaux, garantis d'une imperméabilité parfaite, ne comportent aucune odeur avec eux. — Vente en gros et demi-gros à des prix très modérés.

BACHES ET TOILES IMPERMÉABLES POUR WAGONS, BATEAUX, VOITURES, ETC., ETC. Ces baches résistent au plus grand froid comme au soleil le plus ardent; elles sont entièrement imperméables et d'une durée double de toutes celles connues jusqu'à ce jour. — VENTE (1535)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 15, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts: à Paris, rue du Grand-Châtelier, 7; à Toulouse, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

A VENDRE Un cheval à deux fins, âgé de six ans, et un harnais de Paris.

S'adresser chez M. Vindlin, écuyer, rue des Deux-Angles, 7. (4370)

A vendre à l'amiable.

GRANDE ET BELLE MAISON à 200 mètres de l'une des stations du chemin de fer de Dijon à Lyon, avec cours, jardins, eaux vives et belles dépendances, le tout de la contenance de sept hectares et clos de murs neufs. Cette propriété convient parfaitement, soit comme habitation de luxe, soit pour un établissement religieux.

S'adresser, pour tous les renseignements, à M. Mugnier, notaire à Dijon, rue Proudhon, 22. (4345)

ENTREPRISE DE VIDANGE INODORE, au moyen d'un système breveté sans garantie du gouvernement.

L'expérience a démontré la supériorité de ce système, auquel plusieurs perfectionnements viennent encore d'être ajoutés. En conséquence, l'entrepreneur a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires, régisseurs et locataires principaux qu'il se charge d'opérer l'extraction des matières contenues dans les fosses d'aisance, conformément à l'arrêté municipal de 1845.

S'adresser, pour traiter de la vente et de l'achat desdites matières, soit au comptant, soit à terme, grande rue des Capucins, n. 7, au rez-de-chaussée, et cours Trocadéro, n. 2, au 2^{me}, de neuf à quatre heures, tous les jours. (1565)

AVIS. Un portefeuille marqué Agenda a été perdu lundi 26 octobre, de neuf heures à dix heures du soir, depuis le quai d'Albret, par la rue Sully et la rue Godefroy, jusqu'à la place Louis XVI. Il contient deux billets de banque de 250 fr. chacun, une facture et diverses notes écrites, soit à l'encre, soit au crayon. Ceux qui l'auraient trouvé sont priés de le remettre au marchand de vin, rue Malesherbes, n. 14, aux Brotteaux. Il y aura bonne récompense. (4380)

AVIS Une administration désirerait trouver des employés à appointements fixes et remises.

S'adresser, de huit à neuf heures du matin, à M. Honoré, 14, rue Saint-Dominique, au 1^{er}, chez le pelletier. (4340)

COMMERCE DE PIANOS.

M. PAJOT, facteur de pianos, rue de Bourbon, n. 6, étant déterminé à ne plus faire la location des pianos, vendra au rabais tous ceux qu'il retire, et à l'avenir on trouvera constamment chez lui un grand choix de pianos de tous facteurs et de tous prix. (1579)

MÉDAILLE D'HONNEUR

DE L'ACADÉMIE DE L'INDUSTRIE.

BANDAGE HERNIAIRE

A PELOTE MÉCANIQUE,

Sans Sous-Cuisses,

Approuvé par la Société de Médecine de Lyon et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce Bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.

Se vend chez les inventeurs et seuls propriétaires, Golay père et fils, mécaniciens-orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, 11, quartier Perrache. (4350)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urèthre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 8.